



COMPTE RENDU N°55 REUNION DU CABINET DU 26 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 26 avril à douze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières ;
- **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques.

L'ordre du jour comportait les points suivants.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 13 avril 2023.
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 13 avril 2023 ;
3. Présentation de l'organisation de la base des données du RPPR ;
4. Point de l'exécution des décisions des réunions antérieures non encore exécutées et propositions d'actions ;
5. Divers. Echange sur la rédaction du rapport d'évaluation 2022.

3. Présentation de l'organisation de la base des données primaires des plans, programmes et projets.

Le RPPR a commencé la réunion par l'examen du point 3 de l'ordre du jour pour tenir compte de la présence de l'assistant principal et du chargé d'études KAYA-KAYA, invités à présenter le dossier relatif au dit point.

A l'invitation du RPPR, les intéressés ont exposé, tour à tour, sur deux propositions de la structure de la base des données sous forme de tableau Excel. Ils ont présenté les avantages des deux tableaux, notamment dans la facilité de les alimenter et de les consulter. Ces tableaux permettent de lire sur une seule feuille l'ensemble des données à consulter.

Ils ont par ailleurs indiqué que des liens sont prévus pour remonter aux sources des données que sont les fiches d'identification et les tableaux de bord des projets.

Les échanges qui ont suivi ont donné de conclure que les deux tableaux présentés sont complémentaires et devraient être combinés.

Le RPPR a demandé de poursuivre le travail entamé en remplissant, dès à présent, les tableaux présentés avec les données disponibles des programmes et projets déjà évalués.

La réunion a ensuite suivi son cours, suivant l'ordre du jour, après la sortie des deux participants invités.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 13 avril 2023.

Le compte rendu de la réunion du cabinet du 13 avril 2023 a été adopté avec amendement.

Il sera archivé suivant la procédure en vigueur.

2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 13 avril 2023.

Le directeur du cabinet a présenté le point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 13 avril 2023.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du 13 avril 2023

A.1. Organiser la base des données primaires en se fondant sur les informations relatives aux plans et programmes (globaux, hors plans spécifiques) ainsi que celles des projets suivis et évalués par le RPPR.

Ces informations porteront notamment sur :

- les principaux objectifs poursuivis ;
- les principaux indicateurs quantitatifs et qualitatifs ;
- les moyens financiers inscrits et réellement dépensés ;
- les résultats obtenus.

A.2. Poursuivre l'élaboration de la liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023 ;

A.3. Préparer des lettres aux Premier ministre, ministres, préfets, partenaires au développement, pour leur transmettre la liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023, relevant de leur compétence.

A.4. Transmettre au Secrétariat général de la Présidence de la République l'état des besoins pour la prochaine mission de suivi des projets. Joindre le programme d'activités 2023 à cet état des besoins.

B. Exécution des décisions au 26 avril 2023

B.1. L'assistant principal et le chargé d'études KAYA-KAYA sont été instruits en vue de proposer une organisation de la base des données primaires des plans, programmes et projets conformément aux instructions du RPPR. Cette présentation est prévue au point 3 de l'ordre du jour de la réunion de ce 26 avril 2023.

B.2. La liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023 a été élaborée conformément aux instructions du RPPR. Elle est également déclinée par ministère et par Département.

B.3. Les projets de lettre aux Premier ministre, ministres, partenaires au développement et préfets sont soumis à la signature du RPPR.

B.4. Le directeur du cabinet a transmis au Secrétaire général de la Présidence de la République un état des besoins relatif à la prochaine mission de suivi des programmes ainsi que le programme d'activités 2023 du RPPR.

4.Point de l'exécution des décisions des réunions antérieures non encore exécutées.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a été invité à présenter ce point.

A. Rappel des décisions

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR

A.3. Créer la base des données primaires des plans, programmes et projets

B. Exécution des décisions

B.1. Les nombreux voyages du ministre des finances n'ont pas encore permis la signature du contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

B.2. Le contrat avec la société adjudicataire du marché a été signé. La société travaille à proposer la structure du site dans les prochains jours.

B.3. L'Assistant principal du RPPR et le chargé d'études KAYA-KAYA sont à pied d'œuvre pour présenter, à la prochaine réunion du cabinet, une première version de la base des données primaires comportant les informations issues des missions de suivi et d'évaluation déjà réalisées.

5.Divers. Echange sur la rédaction du rapport d'évaluation 2022.

Le RPPR a reprécisé les instructions relatives à la rédaction de la partie du rapport portant sur le traitement des projets en cours d'exécution.

Il a indiqué que l'examen de chaque projet en cours d'exécution devra comporter les rubriques ci-après :

- rappel des objectifs poursuivis ;
- indication des actions préconisées ;
- résultats obtenus ;
- moyens prévus et engagés ;
- commentaires éventuels.

Le RPPR a ensuite demandé de traiter globalement le projet des zones agricoles protégées en tenant compte de ce que chaque activité réalisée ou à réaliser ne constitue pas un projet à part entière. Les différentes composantes développées sont à regrouper au sein d'un projet unique des zones agricoles protégées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 14 heures 20 minutes.

Adopté le

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT